

***L'équité salariale,  
une priorité sociale, économique  
et politique***

**Mémoire contre l'étalement des rajustements salariaux déterminés  
par le programme d'équité salariale du Conseil du trésor  
et du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement  
du Québec de la fonction publique (CT-SPGQ-FP)**

**Présenté à la Commission de l'équité salariale**

**par le Syndicat de professionnelles et professionnels  
du gouvernement du Québec (SPGQ)**

**Octobre 2006**

**Supervision :** Luce Bernier, première vice-présidente, responsable politique du dossier

**Recherche et rédaction :** Johanne Jutras, conseillère au dossier de la classification, de l'équité et de la relativité salariale  
Paul Corbeil, conseiller aux avantages sociaux

**Documentation :** Lucie Brochu, documentaliste

**Mise en forme :** Hélène Hudon, secrétaire au dossier de la classification, de l'équité et de la relativité salariale  
Mireille Bond, secrétaire au dossier de l'emploi

**Collaboration :**

**Du comité de classification, de l'équité et de la relativité salariale :**

Carole Beauchamp  
Michel Castonguay  
Josée Durand  
Roger Larouche

**Du comité exécutif du SPGQ :**

Gilles Dussault, président  
Patrick Albert, troisième vice-président  
Carole Letendre, quatrième vice-présidente  
Michael Isaacs, secrétaire  
Luc Bruneau, trésorier

**De l'équipe des conseillères et conseillers syndicaux :**

Yves Bigras, conseiller à l'emploi  
Michel Monette, conseiller à l'information  
Louis Lévesque, conseiller à l'emploi  
André Lortie, conseiller aux relations avec les médias  
Pierre Poiré, conseiller à l'emploi  
Chantal Roy, conseillère au dossier des femmes et de la conciliation travail-famille

## ***Résumé***

Le 21 août dernier, à la suite du dépôt par le gouvernement du Québec à la Commission de l'équité salariale (CES) d'une demande d'étalement sur sept ans des rajustements salariaux, les membres du conseil syndical du SPGQ ont voté à l'unanimité en faveur de la préparation d'un mémoire exprimant leur opposition ferme à cette demande de l'employeur.

Si la Loi sur l'équité salariale adoptée en 1996 constitue une victoire du mouvement des femmes et des organisations syndicales, sa mise en œuvre a été et est encore parsemée d'obstacles qui retardent le versement des correctifs salariaux auxquels les femmes et les hommes appartenant à des classes d'emplois à prépondérance féminine ont droit depuis le 21 novembre 2001.

À la suite de l'analyse de la demande gouvernementale déposée à la CES, le SPGQ demande toujours au gouvernement du Québec de payer maintenant les rajustements salariaux dus depuis le 21 novembre 2001 aux personnes classées agente ou agent culturel (107), attachée ou attaché d'administration (111), bibliothécaire (112), traductrice ou traducteur (125) et travailleuse sociale ou travailleur social (126) qu'il représente.

Nous affirmons que le Conseil du trésor, reconnu comme l'entreprise gouvernementale de la fonction publique, a les moyens de verser immédiatement environ 5 M\$ de rajustements salariaux dus aux quelque 2 500 professionnelles et professionnels syndiqués et non syndiqués représentés par le SPGQ. Nos arguments sont les suivants :

- La première responsabilité du gouvernement est d'assurer le respect du droit à l'égalité des femmes en emploi. Le gouvernement est soumis à la Charte des droits et libertés de la personne qui a préséance sur la Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire;
- Le premier ministre s'est engagé le 14 décembre 2005 à payer sitôt une entente intervenue sur l'équité salariale;
- Les trois premières étapes du programme d'équité salariale CT-SPGQ-FP sont complétées. Elles ont fait l'objet d'une entente depuis le 22 décembre 2005 (article 50 de la LES);
- Les rajustements salariaux évalués à 5 M\$ sont dus depuis le 21 novembre 2001;
- Les coûts réels pour le gouvernement sont de 4 M\$ puisqu'il devrait récupérer 1 M\$ en impôt sur le revenu de la part des personnes visées;
- Le Conseil du trésor avait prévu 457 M\$ pour l'équité salariale ainsi que 673 M\$ pour la rétroactivité dans son cadre financier pour 2001-2005;
- Le Conseil du trésor n'a pas indexé les salaires en 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006, puisque c'est au cours de cette période qu'il comptait verser les rajustements salariaux et la rétroactivité en matière d'équité salariale;
- Le Conseil du trésor disposait d'une marge de manœuvre de 676 M\$ pour d'autres formes d'indexations salariales et d'amélioration des conditions rattachées à l'emploi;

- Depuis ce temps, il n'y a pas eu de catastrophe ayant un impact majeur sur les revenus ou les dépenses du gouvernement;
- Il n'y a pas eu de détérioration importante des conditions économiques. Au contraire, elles se sont améliorées;
- La cote de crédit du gouvernement s'est améliorée, ce qui permet d'économiser des centaines de millions de dollars par année;
- Le gouvernement touchera d'importants revenus en provenance des sociétés d'État dont 1 G\$ d'Hydro-Québec en décembre 2006;
- Avec la réduction du nombre des effectifs de la fonction publique, le gouvernement a réalisé des économies de 500 M\$ récurrents sur la masse salariale annuelle, dont environ 58 M\$ pour la catégorie professionnelle;
- Le gouvernement a réalisé des économies de 4,7 M\$ en ne versant pas les salaires de nos membres lors des débrayages en 2005;
- Le gouvernement réalisera des économies d'environ 200 K\$ en ne payant plus les avantages sociaux (15 %) des salaires des personnes libérées pour exercer des fonctions syndicales;
- Il n'y a pas eu de modification dans les programmes de transferts fédéraux aux provinces qui réduirait de façon substantielle les paiements de transferts versés au gouvernement du Québec. Au contraire, ces derniers ont été augmentés;
- Le gouvernement a reçu une augmentation substantielle de la contribution fédérale au financement des services de santé;
- Le gouvernement dispose de sommes importantes (plus de 718 M\$) pour l'octroi de services professionnels en sous-traitance qui pourraient être affectées aux rajustements salariaux;
- Le gouvernement dispose de sommes importantes (plus de 1 G\$) pour l'octroi de services auprès de fournisseurs qui pourraient être affectées aux rajustements salariaux ;
- Depuis le 21 août 2006, soit en un seul mois, le gouvernement a annoncé 566 376 202 \$ en investissements dans toutes les régions du Québec.

***Le gouvernement a la somme d'environ 5 M\$;  
il est temps de nous payer sans rechigner!***

## *Table des matières*

<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>Le contexte.....</b>	<b>3</b>
Une demande légale mais non légitime .....	3
La lettre de présentation du document gouvernemental à la CES .....	4
Le contenu de la demande gouvernemental à la CES .....	5
L'étalement des rajustements salariaux prolonge l'iniquité salariale .....	9
L'impact sur les personnes à la retraite.....	11
Le gouvernement du Québec n'a pas la volonté politique de payer maintenant ! .....	12
<b>Un rappel du discours gouvernemental depuis 2004.....</b>	<b>15</b>
<b>La situation financière du gouvernement.....</b>	<b>19</b>
Le gouvernement du Québec a gagné la coupe Stanley ! .....	19
Des revenus toujours en croissance ... ..	19
... en provenance des sociétés d'État.....	19
... de l'argent pour les sous-traitants mais pas pour les rajustements.....	20
... de l'argent pour les fournisseurs mais pas pour les rajustements .....	21
<b>Des économies importantes... ..</b>	<b>23</b>
... sur la masse salariale.....	23
... sur les salaires à la suite des moyens de pression .....	23
...sur les coûts des avantages sociaux des libérations syndicales.....	23
<b>Des investissements électoralistes .....</b>	<b>25</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>27</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>29</b>
<b>Annexe I - Liste des investissements du gouvernement du Québec     depuis le 21 août 2006.....</b>	<b>33</b>

## ***Introduction***

Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) est le plus grand syndicat de professionnelles et professionnels du Québec. Il représente près de 19 000 personnes de la fonction publique, des sociétés d'État, des réseaux de l'éducation et de la santé du Québec, rattachées à 35 unités de négociation.

Le 21 août dernier, à la suite du dépôt par le gouvernement du Québec à la Commission de l'équité salariale (CES) d'une demande d'étalement sur sept ans des rajustements salariaux, les membres du conseil syndical du SPGQ ont voté à l'unanimité en faveur de la préparation d'un mémoire exprimant leur opposition ferme à cette demande de l'employeur.

Ainsi, le mémoire du SPGQ contre l'étalement des rajustements salariaux auxquels ont droit quelque 2 500 membres ayant été reconnus victimes de discrimination salariale par les résultats du programme d'équité salariale du CT-SPGQ-FP [fonction publique] présente des arguments de nature politique, sociale, économique et juridique.

Enfin, c'est avec grand plaisir que le SPGQ répond à l'invitation de la présidente de la CES, madame Rosette Côté, de faire connaître son point de vue sur la demande conjointe du Secrétariat du Conseil du trésor et du ministère des Finances du Québec alors qu'il n'existe aucune disposition dans la Loi sur l'équité salariale le permettant. Nous remercions aussi la présidente de la CES d'avoir donné un délai supplémentaire au SPGQ pour déposer son mémoire, soit le temps que soit analysés les arguments et les données soumises par le gouvernement en appui de sa demande à la Commission.



## ***Le contexte***

***« L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas atteinte, et ce, malgré les progrès réalisés grâce, entre autres, aux interventions gouvernementales. »<sup>1</sup>***

Depuis leur adoption, les diverses politiques gouvernementales de condition féminine ont toujours fait de l'autonomie économique des femmes l'un des enjeux pour l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes. Les femmes militent depuis plusieurs décennies pour la reconnaissance de la valeur de leur travail au sein des entreprises publiques et privées.

Si la Loi sur l'équité salariale adoptée en 1996 constitue une victoire du mouvement des femmes et des organisations syndicales, sa mise en œuvre a été et est encore parsemée d'obstacles qui retardent cette reconnaissance. La demande d'étalement des correctifs salariaux auxquels les femmes et les hommes appartenant à des classes d'emplois à prépondérance féminine ont droit depuis le 21 novembre 2001 en est un exemple manifeste.

### ***Une demande légale mais non légitime***

C'est par les médias que le SPGQ a appris que le Conseil du trésor avait déposé à la CES une demande d'autorisation d'étaler jusqu'au 21 novembre 2008 les rajustements salariaux des membres visés par l'entente signée par le comité d'équité salariale CT-SPGQ-FP [fonction publique].

Aussi, le 30 août dernier, le président du SPGQ, monsieur Gilles Dussault, a demandé par écrit au secrétaire associé aux ressources humaines et aux relations du travail du SCT une copie de la demande adressée à la CES ainsi que tous les documents afférents. Le 20 septembre, le SPGQ recevait un document intitulé *Rapport sur les correctifs d'équité salariale à effectuer et la situation financière du gouvernement du Québec*<sup>2</sup>. Cependant, certaines restrictions se sont appliquées à la communication du rapport dans sa totalité puisqu'une partie du texte a été masquée en vertu des articles 22, 30.1, 37, 38 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q. c. A-2.1). En effet, comme le souligne la greffière adjointe, Guylaine Bérubé, dans la lettre d'envoi<sup>3</sup>, ces renseignements ont été masqués puisqu'il s'agit de renseignements financiers dont la divulgation risquerait notamment de révéler un projet de gestion de la dette ou de gestion de fonds ou une

---

<sup>1</sup> SYNDICAT DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Mémoire sur l'avis du Conseil du statut de la femme, Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Résumé du mémoire présenté à la Commission des affaires sociales, Québec, 1<sup>er</sup> février 2005, p. 2.

<sup>2</sup> SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC. *Rapport sur les correctifs d'équité salariale à effectuer et la situation financière du gouvernement du Québec*, 21 août 2006, 28 pages.

<sup>3</sup> BÉRUBÉ, Guylaine. *Lettre adressée à monsieur Gilles Dussault, Objet: Votre demande d'accès aux documents datée du 30 août 2006*, Secrétariat du Conseil du trésor, Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, Québec, 20 septembre 2006, p.1.



stratégie de gestion de dette ou de gestion de fonds. L'accès à ces renseignements nous a été refusé, car la divulgation de ceux-ci aurait pour effet de révéler une politique budgétaire du gouvernement avant que le ministre des Finances ne la rende publique. Le 22 septembre, le SPGQ soumettait à la Commission d'accès à l'information (CAI) une demande de révision, puisque nous n'avons reçu qu'une version tronquée de la demande du gouvernement à la CES. En effet, « *le SPGQ doit prendre connaissance de l'ensemble de la demande gouvernementale ainsi que des documents afférents et non une version incomplète dont les données comptables sont en partie exclues*<sup>4</sup>. » À ce jour, la CAI n'a pas répondu à notre demande de révision. Il nous est donc impossible d'analyser l'ensemble du contenu du document soumis par le Conseil du trésor et le ministère des Finances.

### ***La lettre de présentation du document gouvernemental à la CES***

Il s'agit d'une lettre signée par la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, Monique Jérôme-Forget, demandant à la CES l'autorisation de se prévaloir de l'article 72 de la Loi sur l'équité salariale, compte tenu de l'incapacité du gouvernement d'effectuer les correctifs salariaux découlant des programmes d'équité salariale dans les secteurs public et parapublic sur une période aussi courte que quatre ans.

Le document démontre la nature du problème et l'importance de prolonger de trois ans la période d'étalement en raison de l'ampleur des coûts réels des programmes par rapport à ceux évalués initialement et provisionnés aux états financiers.

La lettre contient un paragraphe très intéressant sur la position politique des centrales syndicales. La présidente du Conseil du trésor s'en sert comme appui à sa demande auprès de la CES. « *Les dirigeants des grandes organisations syndicales ont d'ailleurs donné leur accord en juin dernier pour que le gouvernement étale les ajustements sur sept ans plutôt que sur quatre ans et ils nous ont confirmé qu'ils ne s'objecteraient pas à une décision en ce sens de la Commission de l'équité salariale*<sup>5</sup>. »

L'affirmation contenue dans la lettre de la Présidente du Conseil du trésor est contredite par cet extrait de la lettre que la CSN, la FTQ, la FIIQ, l'APTS et la FISA<sup>6</sup> ont écrite le 21 septembre dernier à la présidente de la CES :

*« Soyez assurée que les organisations composant la partie syndicale du comité d'équité salariale du secteur parapublic n'ont pas exprimé leur accord avec la présente requête gouvernementale. D'ailleurs, le libellé du deuxième affichage en vigueur depuis le 28*

---

<sup>4</sup> DUSSAULT, Gilles. *Lettre adressée à monsieur Jean-Sébastien Desmeules, Secrétaire, Secrétariat de la Commission d'accès à l'information du Québec*, 22 septembre 2006, Québec, p.1.

<sup>5</sup> JÉRÔME-FORGET, Monique. *Lettre adressée à madame Rosette Côté, Présidente, Commission de l'équité salariale*, 21 août 2006, 1 page.

<sup>6</sup> CSN : Confédération des syndicats nationaux ; FTQ : Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec ; FIIQ : Fédération des infirmières et infirmiers du Québec ; APTS : Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux ; FISA : Fédération indépendante des syndicats autonomes.

*août dernier, en référant d'abord au cadre général de la loi quant aux modalités de versement des ajustements démontre bien que nos organisations n'ont fait que prendre acte de l'intention de l'employeur de se prévaloir éventuellement de l'article 72 de la loi. »*

Qui dit vrai? La présidente du Conseil du trésor ou les signataires des organisations syndicales, parmi lesquelles l'on en compte d'assez « grandes »! Si les faits et les données cachées aux syndicats dans la demande du Secrétariat du Conseil du trésor et du ministère des Finances sont aussi connectés à la réalité que le « rappel » de la présidente du Conseil du trésor en ce qui concerne la position des organisations syndicales sur l'étalement, il y a tout lieu de croire que le reste de l'argumentation n'est pas de meilleure qualité. L'on comprend mieux pourquoi maintenant il vaut mieux cacher ce que l'on aurait peine à soutenir puisque le traitement du connu n'est même pas crédible.

### ***Le contenu de la demande gouvernementale à la CES***

Il s'agit d'un rapport conjoint du Secrétariat du Conseil du trésor et du ministère des Finances du Québec. Les travaux sur l'équité salariale sont situés dans le contexte plus large des défis auxquels est confronté le gouvernement du Québec. La priorité retenue par le gouvernement est d'offrir des services publics de grande qualité, de meilleurs soins aux personnes malades, d'orienter davantage le système d'éducation vers la réussite, d'appuyer davantage les familles québécoises et d'œuvrer avec vigueur et détermination pour que la culture et l'identité québécoises soient fortes et reconnues. Le gouvernement se considère comme un chef de file en matière d'équité salariale. Il estime que les travaux d'équité salariale ont donné des résultats tangibles depuis 1989 et que les sommes récurrentes investies par le gouvernement totalisent plus de 800 M\$<sup>7</sup>.

Le sommaire du rapport présente la situation financière du gouvernement du Québec qui demeure difficile en raison des pressions qui s'exercent sur les dépenses de programmes et des risques qui demeurent quant à l'évolution de la conjoncture économique, et ce, malgré l'amélioration récente des revenus budgétaires. D'autres facteurs sont ajoutés, comme le fardeau fiscal très élevé des Québécois, les lourdes responsabilités à l'égard de la dette totale de la province élevée à 118,2 G\$<sup>8</sup> au 31 mars 2006, mais aussi celle des réseaux de la Santé et de l'Éducation qui se chiffre à 13,3 G\$, et qui ne sont pas dans le périmètre comptable du gouvernement.

Le rapport précise les impacts budgétaires découlant de l'équité salariale. Il rappelle la prudence du gouvernement en provisionnant 1,5 G\$ pour les coûts de l'équité salariale afférents à la période de 2001-2002 à 2006-2007, et ce, en tenant compte de l'état des travaux et des discussions connus à ce moment. Cette somme représentait 2 % de la masse salariale.

Le rapport rappelle la politique de rémunération de juin 2004 qui prévoyait une croissance de la rémunération de 12,6 % sur six ans, soit une hausse de 3,2 G\$ d'ici 2009-2010.

---

<sup>7</sup> M\$ signifie millions de dollars.

<sup>8</sup> G\$ signifie milliards de dollars.

Ce cadre devait financer les coûts découlant du renouvellement des conventions collectives et de l'équité salariale. Il mentionne le gel des salaires en 2004-2005 et 2005-2006 de façon à dégager une marge pour financer les coûts liés à l'équité salariale à même le cadre de rémunération de 12,6 %. Initialement prévu et provisionné à 457 M\$, le coût récurrent s'élève maintenant à 825 M\$ par an. Le rapport ne fait pas état de la rétroactivité comme l'avait fait la présidente du Conseil du trésor lors de sa conférence de presse de juin dernier.

Étalement sur 4 ans : 966 M\$ pour la période de 2001-2002 à 2006-2007

Étalement sur 7 ans : 1,2 G\$ pour la période de 2001-2002 à 2009-2010 inclusivement

Coût additionnel : 76 M\$ si l'étalement est de sept ans

2005-2006	Déficit budgétaire à encourir :	810 M\$
2006-2007	Déficit à résorber :	810 M\$ (Loi sur l'équilibre budgétaire <sup>9</sup> )
2006-2007	Dépassement des coûts :	339 M\$ pour l'équité salariale
2006-2007	Écart budgétaire à résorber :	1 149 M\$ (810 M\$ + 339 M\$)
2004-2005	Excédents cumulés :	115 M\$ (Loi sur l'équilibre budgétaire)

Le rapport précise que cette marge de manœuvre de 115 M\$ n'est pas suffisante pour résorber les dépassements de coûts des programmes d'équité salariale par rapport aux sommes provisionnées. Il mentionne que l'utilisation de cette marge se traduirait par une hausse de la dette, ce qui va à l'encontre des orientations mises de l'avant par la création du Fonds des générations qui vise à en réduire le poids. À cet égard, le rapport indique qu'il serait préférable, voire nécessaire, d'affecter au remboursement de la dette les revenus exceptionnels de 806 M\$ d'Hydro-Québec provenant de la vente de sa participation dans Transelec Chile.

Le rapport est plutôt discret sur la question de l'amélioration des revenus du gouvernement. L'évolution des revenus autonomes du gouvernement depuis le budget de mars 2006 est conforme aux prévisions, et ce, compte tenu du peu de changements aux perspectives économiques. Il exprime certaines inquiétudes à l'égard de :

- la croissance annuelle observée au premier trimestre qui est inférieure (1,7 %) à la prévision budgétaire (2,5 %);
- la hausse du prix du pétrole à 68 \$ US en moyenne au lieu de 62 \$ US budgétés;
- l'augmentation du prix des matières premières qui a poussé à la hausse la valeur du dollar canadien (88 cents US alors que la prévision était de 86 cents US) ce qui nuit aux entreprises exportatrices;
- les difficultés de l'industrie forestière.

Les revenus des entreprises du gouvernement devraient être affectés préférentiellement au Fonds des générations et les transferts fédéraux de 177 M\$ en 2006-2007 et de 270 M\$ en 2007-2008 devront être affectés spécifiquement aux quatre fiducies sur l'enseignement postsecondaire, le transport en commun, le logement abordable et les autochtones hors réserves. Le rapport mentionne que la révision des données touchant le programme de péréquation aura un impact de 117 M\$ en 2006-2007 et de 73 M\$ en 2007-2008 sur les équilibres financiers.

<sup>9</sup> ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire*, sanctionnée le 23 décembre 1996, Éditeur officiel du Québec, 1996.

Par ailleurs, le rapport passe sous silence l'aspect fiscal des rajustements. En effet, en tant qu'employeur, le gouvernement aura à déboursier environ 5 M\$ aux personnes visées par l'entente intervenue avec le SPGQ. Cependant, en tant que gouvernement, il percevra des impôts sur les sommes versées. En considérant que le taux provincial d'imposition des professionnelles et professionnels touchés est d'environ 20 %, soit 1 M\$, le coût réel des rajustements salariaux pour le gouvernement est de 4 M\$.

Enfin, le rapport déclare que le gouvernement n'a pas la capacité financière d'effectuer les correctifs d'équité salariale en quatre ans, et ce, compte tenu de l'ampleur des coûts découlant des ententes de juin dernier sur l'équité salariale. La situation financière extrêmement difficile obligerait le gouvernement à poser des gestes susceptibles de toucher à la fois l'effectif gouvernemental et les services à la population. L'une ou l'autre des mesures suivantes est illustrée pour dégager 1 G\$ :

- mettre à pied pendant 12 mois plus de 17 300 employés de l'État;
- hausser le taux de la TVQ de 1 point de pourcentage pendant une année;
- hausser de 24 \$ par jour la contribution parentale aux services de garde, soit de 7 \$ à 31 \$ par jour pendant 12 mois;
- abolir les subventions aux organismes communautaires (environ 600 M\$) et réduire de 30 % les bénéficiaires du régime d'assurance-médicaments ;
- réduire de près de 50 % les prestations du programme d'assistance-emploi.

De plus, selon le rapport, un étalement sur sept ans permettrait au gouvernement de se conformer à la Loi sur l'équilibre budgétaire, d'éviter des coupures importantes dans les services publics, de ne pas alourdir le fardeau fiscal et d'être en mesure de respecter les équilibres financiers du Budget 2006-2007.

Le rapport mentionne que les membres des comités d'équité salariale ont été consultés sur l'étalement des correctifs salariaux sur sept ans en huit versements égaux. Il ne fait pas état des résultats de cette consultation, sauf en ce qui concerne le SPGQ, qui a été le premier à être consulté en décembre 2005. « *Les membres du comité représentant le SPGQ ne se sont pas montrés favorables à l'étalement des correctifs sur sept ans, invoquant que les correctifs visant leurs membres ne pouvaient générer pour le gouvernement un problème majeur de finances publiques. Il faut rappeler que le coût récurrent à terme de ce programme avoisine 5 M\$. Bien que la partie patronale a expliqué que l'enjeu devait prendre en compte l'ensemble des obligations de l'employeur à l'égard de l'équité salariale, les représentants syndicaux n'ont pas modifié leurs réactions*<sup>10</sup>. »

Le rapport comprend quatre annexes qui présentent les éléments suivants :

- Portrait de la situation avant l'adoption du projet de loi n° 28<sup>11</sup>;
- Portrait de la situation après l'adoption du projet de loi n° 28;

---

<sup>10</sup> SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC. *Rapport sur les correctifs d'équité salariale à effectuer et la situation financière du gouvernement du Québec*, 21 août 2006, p. 24.

<sup>11</sup> Le projet de loi n° 28 signifie la Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale, adoptée et sanctionnée le 25 mai 2006 par l'Assemblée nationale du Québec.

- Impact budgétaire des ententes de juin 2006 sur l'équité salariale, étalement des correctifs salariaux sur quatre ans (cinq versements);
- Impact budgétaire des ententes de juin 2006 sur l'équité salariale, étalement des correctifs salariaux sur sept ans (huit versements).

### *Notre position n'a pas changé*

À la suite de l'analyse de la demande gouvernementale déposée à la CES, le SPGQ demande toujours au gouvernement du Québec de payer maintenant les rajustements salariaux dus depuis le 21 novembre 2001 aux quelque 2 500 personnes classées agente ou agent culturel (107), attachée ou attaché d'administration (111), bibliothécaire (112), traductrice ou traducteur (125) et travailleuse sociale ou travailleur social (126) qu'il représente. Ces rajustements totalisent environ 5 M\$.

C'est d'ailleurs un engagement qu'avait pris le premier ministre Jean Charest le 14 décembre 2005, lors de la convocation de l'Assemblée nationale afin de procéder au dépôt et au vote de mesures législatives devant établir le cadre de rémunération des employés de l'État. « *Sitôt une entente intervenue sur la question de l'équité salariale, les femmes à l'emploi de l'État québécois bénéficieront d'un salaire reconnaissant pleinement leur valeur et leur compétence*<sup>12</sup>. »

De plus, l'article 71 de la Loi sur l'équité salariale (LES) précise que « *L'employeur doit payer les premiers ajustements salariaux à la date où le programme d'équité salariale doit être complété [...]*<sup>13</sup>. » Or le programme d'équité salariale pour les professionnelles et les professionnels représentés par le SPGQ a été complété le 22 décembre 2005.

Si, en vertu de l'article 72 de la LES, « *La Commission peut, aux conditions qu'elle détermine, autoriser un employeur qui lui démontre son incapacité de verser les ajustements salariaux à prolonger d'un maximum de trois ans la période d'étalement de ces ajustements*<sup>14</sup> », il n'y a pas de mécanisme formel dans la LES qui permet à une association syndicale accréditée de se faire entendre sur la demande d'étalement de l'employeur. Il n'y a pas de mode contradictoire des arguments présentés à la CES par les parties concernées par la demande d'étalement.

Cette situation représente une lacune de la LES puisque les règles de justice naturelle « *audi alteram partem* » ne sont pas précisées. Elles sont laissées au bon vouloir de la CES. Heureusement cette fois-ci, la CES a accepté de connaître le point de vue des associations syndicales sans toutefois faire état de l'argumentaire de la partie patronale. À cet égard, la CES,

<sup>12</sup> CNW Telbec, communiqué c0783 : Déclarations du premier ministre du Québec et de la présidente du Conseil du trésor, [<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Decembre2005/14/c0783.html>], (7 septembre 2006).

<sup>13</sup> ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Loi sur l'équité salariale* (L.R.Q.), chapitre E-12.001, article 71, dans [<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/home.php#>], (9 janvier 2006).

<sup>14</sup> ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Loi sur l'équité salariale* (L.R.Q.), chapitre E-12.001, article 72, dans [<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/home.php>], (9 janvier 2006).

en tant que juge de première instance, est souveraine quant à son pouvoir d'autorisation. De plus, la décision de la CES pourra être contestée par le gouvernement en faisant appel à la Commission des relations du travail. Le SPGQ interviendra ultérieurement sur cet aspect de la LES auprès du ministre du Travail lors de la commission parlementaire prévue à l'hiver 2007 sur le bilan de la mise en œuvre de la LES après dix années d'existence.

La tactique des « données sensibles » utilisée par le Secrétariat du Conseil du trésor et le ministère des Finances pourra facilement faire école dans le secteur privé où les employeurs pourront prendre prétexte de « secrets commerciaux » pour justifier que certaines données financières soient cachées aux syndicats qui représentent les femmes et les hommes qui peuvent être lésés par une demande de prolongation de l'étalement des correctifs salariaux et des versements des salaires qui en découlent.

Ainsi, tant l'architecture de la LES que son application sont à revoir pour que les femmes et leurs syndicats, qui luttent pour l'obtention de l'équité salariale n'aient aussi à mener, en même temps, un autre combat pour obtenir aussi l'équité procédurale.

### ***L'étalement des rajustements salariaux prolonge l'iniquité salariale***

La LES prévoit que les rajustements salariaux destinés à corriger les écarts salariaux déterminés par le comité d'équité salariale peuvent être étalés sur une période maximale de quatre ans (article 70), à compter du 21 novembre 2001, à moins que la CES n'autorise une prolongation d'un maximum de trois ans (article 72). Pour obtenir une telle autorisation, un employeur doit démontrer son incapacité de verser les rajustements salariaux à l'intérieur de la période normale de quatre ans. La LES prévoit d'emblée qu'une fois constatée la rémunération discriminatoire, les personnes lésées doivent attendre quatre ans avant que soit totalement corrigée l'injustice. Ajouter trois autres années à cette attente prolonge davantage l'injustice et laisse croire que l'équité salariale est loin d'être une priorité au Québec.

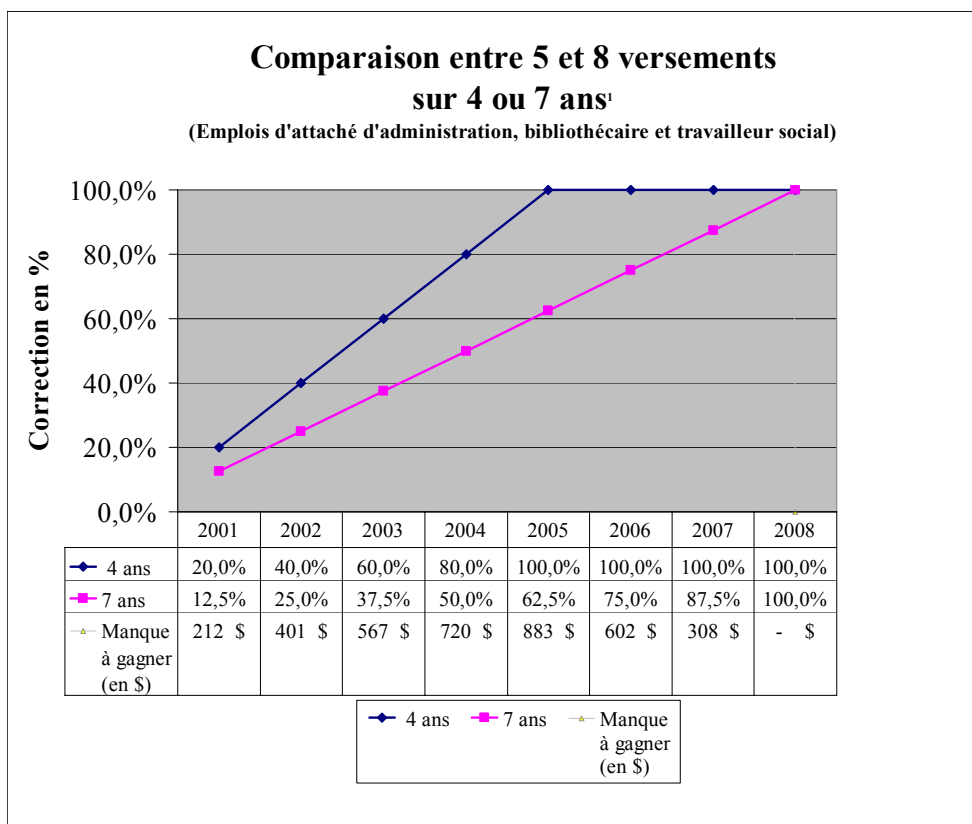
Par ailleurs, l'étalement des versements retarde la correction des échelles salariales, car les rajustements partiels sont effectués de façon progressive au fil des ans et les écarts salariaux ne sont complètement corrigés qu'à la fin de la période d'étalement. Quoique la LES prévoit le paiement d'intérêts sur les rajustements salariaux non versés, il faut comprendre que la personne faisant partie d'une classe d'emplois discriminée ne touchera pas de façon rétroactive 100 % de l'écart salarial pour toute la période écoulée depuis le 21 novembre 2001.

Si les rajustements étaient payés sur quatre ans en cinq versements, cette personne recevrait 20 % de l'écart à partir du début de la première année (soit le 21 novembre 2001), 40 % de l'écart à partir de la deuxième année, 60 % à partir de la troisième année, 80 % à partir de la quatrième année et 100 % à partir de la cinquième année (soit le 21 novembre 2005). À cela s'ajouteraient les intérêts prévus sur les rajustements non versés. C'est la somme de ces montants qui serait versée de façon rétroactive. Si, par contre, la CES autorisait un étalement sur sept ans en huit versements, la personne concernée recevrait plutôt 12,5 % de l'écart total à partir du début de la première année; les proportions payées ensuite seraient de 25 %, 37,5 %, 50 %,

62,5 %, 75 %, 87,5 % et enfin 100 % à partir du début des années subséquentes respectives. Ici encore, les intérêts s'ajouteraient.

Ainsi, en plus de retarder plus longtemps la correction complète des échelles, une décision d'étaler les versements sur une plus longue période entraînerait une perte réelle pour les personnes concernées, car elles recevraient moins d'argent à titre de rajustements pour chacune des sept premières années, comme le démontre le graphique suivant. À titre d'exemple, pour une personne faisant partie de la classe d'emplois des attachées et des attachés d'administration, cette perte s'élèverait à près de 3 700 \$ au cours de la période entre le 21 novembre 2001 et le 21 novembre 2008<sup>15</sup>.

**Tableau 1 : Étalement des ajustements salariaux – Comparaison entre 5 et 8 versements sur 4 ou 7 ans**



Pour les professionnelles et professionnels visés par le programme d'équité salariale CT-SPGQ-FP, les sommes dues s'élèveraient à un maximum de 5 M\$ sur un budget de 58 G\$, soit 0,01 % de l'ensemble du budget du gouvernement du Québec.

<sup>15</sup> SYNDICAT DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Document déposé pour le conseil syndical téléphonique du 31 août 2006, Québec, p. 2.

## ***L'impact sur les personnes à la retraite***

On a constaté l'impact de l'étalement sur sept ans pour les personnes qui resteront en emploi jusqu'au 21 novembre 2008. Mais qu'en est-il des personnes qui partiront à la retraite au cours de la période d'étalement? Un extrait du Guide d'administration de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances précise que :

*« Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1990, la loi prévoit qu'un montant forfaitaire ou de rétroactivité payé au cours d'une année à titre d'augmentation ou de rajustement du salaire admissible d'une année antérieure fait partie du salaire admissible de l'année où il est versé.*

*S'il est versé pendant une année au cours de laquelle aucun service n'est crédité, il fait partie du salaire admissible de la dernière année où du service est crédité et qui est antérieure à celle du versement.*

*La cotisation sur un montant forfaitaire doit être établie selon la définition du salaire admissible de l'année à laquelle il se rapporte.*

*Tout montant forfaitaire versé à un retraité fait partie du salaire admissible de la dernière année au cours de laquelle du service lui est crédité, quelle que soit la date du versement de ce montant<sup>16</sup>. »*

Lorsque les montants de rétroactivité sont versés, le salaire admissible qui sert au calcul de la rente de retraite est automatiquement rajusté et la rente de retraite (si la personne est retraitée) est recalculée et une rétroactivité est versée en conséquence (lorsque la personne est retraitée), mais aucun intérêt n'est versé. Dans la mesure où les montants rétroactifs versés pour l'équité salariale sont égaux à la différence entre le montant que la personne aurait dû recevoir depuis novembre 2001 et les montants effectivement reçus, l'étalement sur sept ans plutôt que quatre ans a un effet minime, se limitant à la perte d'intérêts versés sur les montants de rente rétroactifs.

Il semble, cependant, que la réalité soit tout autre. Si une personne part à la retraite avant la fin des correctifs, elle perdrait les rajustements futurs et son traitement admissible ne sera pas rajusté. L'exemple suivant illustre ce fait pour une attachée ou un attaché d'administration, à l'échelon 18 en novembre 2001 prenant sa retraite au 31 décembre 2006.

---

<sup>16</sup> COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES. *Guide d'administration*, dans [<http://www.carra.gouv.qc.ca/fra/guide/administration/guide.htm>], (25 septembre 2006).



**Tableau 2: Évolution des salaires admissibles et des montants de rétroactivité selon le scénario d'étalement<sup>17</sup>**

Année	Salaire admissible sans équité	Salaire admissible reçu	Salaire admissible reçu	Rétroactivité	Rétroactivité
		5 versements	8 versements	Étalement 4 ans	Étalement 7 ans
2002	60 998,63 \$	61 477,04 \$	61 297,55 \$	901,13 \$	877,01 \$
2003	62 240,71 \$	63 182,11 \$	62 828,19 \$	901,13 \$	877,01 \$
2004	62 259,49 \$	63 659,63 \$	63 139,09 \$	901,13 \$	877,01 \$
2005	62 259,49 \$	64 121,41 \$	63 418,33 \$	901,13 \$	877,01 \$
2006	63 150,31 \$	65 474,10 \$	64 617,48 \$	901,13 \$	877,01 \$
<b>TM5</b>	<b>62 181,72 \$</b>	<b>64 483,99 \$</b>	<b>63 935,74 \$</b>		

Le tableau démontre qu'il y aurait une différence de 548,25 \$ dans le salaire admissible d'une personne qui prendrait sa retraite au 31 décembre 2006. Pour ce qui est de la rente de retraite, ceci signifie une perte équivalente à 10,97 \$ par année de service (sans tenir compte de la réduction actuarielle, le cas échéant) pouvant atteindre 383,78 \$ par année chez une attachée ou un attaché d'administration qui a 35 années de service.

L'étalement sur sept ans aura un effet négatif sur le montant de la rente de retraite pour les personnes qui ont pris ou qui prendront leur retraite dans les prochaines années. Si notre interprétation de la façon dont seront calculés les correctifs est juste, toutes les personnes qui ont déjà pris leur retraite (depuis le 21 novembre 2001) et celles qui la prendront d'ici le 21 novembre 2011 seront pénalisées par l'étalement sur sept ans plutôt que quatre ans.

### ***Le gouvernement du Québec n'a pas la volonté politique de payer maintenant!***

La Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale sanctionnée le 25 mai 2006 remplace l'entreprise gouvernementale unique par deux entreprises, celle de la fonction publique et celle du secteur parapublic (santé et éducation). Cette entreprise de la fonction publique est constituée des ministères du gouvernement ainsi que des organismes et des personnes dont le personnel est nommé suivant la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), à l'exception de l'Assemblée nationale<sup>18</sup>.

<sup>17</sup> Le salaire admissible est égal au salaire réellement reçu et non pas au traitement à l'échelle. Il faut tenir compte qu'en 2006, il y a 9 paies au taux de traitement de 2005. TM5 : Traitement moyen des cinq meilleures années. Les montants de rétroactivité sont inclus dans le calcul du traitement moyen.

<sup>18</sup> ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale*, article 1, Éditeur officiel du Québec, Québec, 2006, p. 3.

En considérant ces nouvelles dispositions juridiques et la somme due pouvant atteindre environ 5 M\$<sup>19</sup>, nous affirmons que le Conseil du trésor reconnu comme l'entreprise gouvernementale de la fonction publique a la marge de manœuvre nécessaire pour verser immédiatement les rajustements salariaux dus aux quelque 2 500 professionnelles et professionnels syndiqués et non syndiqués représentés par le SPGQ.

---

<sup>19</sup> ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. Conférence de presse de Mme Monique Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, *Le point sur les récents développements dans le dossier de l'équité salariale*, mardi le 20 juin 2006, dans [<http://www.assnat.qc.ca/fra/conf-oresse/2006/060620MJ.HTM>], (20 juin 2006), p. 1.



## ***Un rappel du discours gouvernemental depuis 2004***

Le 15 juin 2004, la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, M<sup>me</sup> Jérôme-Forget, annonce que le gouvernement du Québec limite sa politique de rémunération à l'intérieur d'un cadre budgétaire. Ce dernier servira à baliser les négociations et les consultations qui s'amorcent dans les secteurs public et parapublic. La politique de rémunération fixe comme objectif budgétaire à 12,5 % le redressement de la rémunération unitaire dans l'ensemble des secteurs public et parapublic au cours des six prochaines années.

Elle mentionne qu'en 2004-2005, la rémunération touche près de 600 000 personnes et atteindra 26,5 G\$, soit 56,3 % des dépenses de programmes du budget du Québec. « *Compte tenu du contexte économique et de la situation budgétaire difficile, il était impératif que le gouvernement se dote, en matière de rémunération, d'un encadrement budgétaire à moyen terme et qu'il se donne une politique en ce qui concerne la croissance des rémunérations. À la fin du processus, la rémunération pourrait atteindre environ 3 milliards 250 millions<sup>20</sup>.* »

Par ailleurs, l'équité salariale demeure en tête de liste des préoccupations du gouvernement. « *En raison de notre engagement envers le dossier de l'équité salariale, j'ai donné instruction aux porte-parole du gouvernement de rencontrer les principaux intervenants concernés, et ce, dès demain pour leur proposer de poursuivre les démarches entreprises pour régler la question de l'équité salariale<sup>21</sup>.* » Selon nous, l'équité salariale n'aurait pas dû être traitée sur le même pied que le renouvellement des conventions collectives, puisque l'équité n'est pas négociable en vertu de la Loi sur l'équité salariale.

**Tableau 3 : Le cadre financier déposé par Monique Jérôme-Forget en juin 2004**

<b>Le cadre financier du gouvernement lors de la négociation</b>	
• Les offres gouvernementales – cadre budgétaire 2009-2010	3 250 G\$
• Indexation salariale (8,2 %)	2 117 G\$
• Équité (1,8 %)	457 M\$
• Marge de manœuvre pour négocier d'autres indexations salariales et conditions rattachées à l'emploi (2,6 %)	676 M\$

<sup>20</sup> ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. Conférence de presse de Mme Monique Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, *Le point sur les récents développements dans le dossier de l'équité salariale*, mardi le 20 juin 2006, dans [\[http://www.assnat.qc.ca/fra/conf-oresse/2006/060620MJ.HTM\]](http://www.assnat.qc.ca/fra/conf-oresse/2006/060620MJ.HTM), (20 juin 2006).

<sup>21</sup> ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. Conférence de presse de Mme Monique Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, *Le point sur les récents développements dans le dossier de l'équité salariale*, mardi le 20 juin 2006, dans [\[http://www.assnat.qc.ca/fra/conf-oresse/2006/060620MJ.HTM\]](http://www.assnat.qc.ca/fra/conf-oresse/2006/060620MJ.HTM), (20 juin 2006).

**Tableau 4 : Évaluation gouvernementale des coûts pour l'équité salariale**

<b>Évaluation gouvernementale pour l'équité salariale</b>	
<b>Résultats des travaux</b>	
• Coût annuel	457 M\$
• % de la masse salariale	1,8 %
<b>Rétroactivité salariale</b>	
• 2001-2005	673 M\$

La ministre annonce également l'amorce des discussions pour le renouvellement des conventions collectives des employées et employés du secteur public arrivées à échéance le 30 juin 2003. Elle a mandaté les négociateurs gouvernementaux à convoquer les organisations syndicales le vendredi 18 juin 2004, afin de leur faire part de la réponse gouvernementale aux demandes qui ont été déposées en décembre dernier. « *J'indique d'emblée que cette réponse se situera à l'intérieur des paramètres et des contours du cadre budgétaire de la politique de rémunération que je viens d'exposer. Elle tiendra aussi compte de l'incertitude qui prévaut encore quant aux résultats de la démarche d'équité salariale*<sup>22</sup>. »

C'est ainsi que le 21 avril 2005, à l'occasion de la lecture à l'Assemblée nationale du *Discours sur le budget 2005-2006*, le ministre des Finances a fait ressortir les enjeux liés aux finances publiques du Québec. « *À notre arrivée, nous avons trouvé les finances publiques dans un état lamentable. L'ancien gouvernement affirmait que le déficit était à zéro. Il n'en était rien*<sup>23</sup>. » Le ministre annonce à l'Assemblée nationale que l'équilibre budgétaire avait été atteint en 2004-2005.

« *Par ailleurs, en plus du lourd héritage de l'ancien gouvernement qu'il faut aujourd'hui assumer, le ministre des Finances a indiqué qu'il devait tenir compte des pressions qu'exercent sur les finances publiques du Québec le déséquilibre fiscal et les obligations du gouvernement concernant l'équité salariale ainsi que les négociations des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic. En 2005-2006, nous allons donc poursuivre dans la voie que nous avons déjà tracée : celle d'une gestion rigoureuse et responsable des dépenses de l'État*<sup>24</sup>. » M. Audet précisait que l'objectif de croissance des dépenses de programmes avait été relevé à 3,6 %, ce qui permettrait, entre autres, d'atteindre les objectifs fixés en matière d'équité salariale et de renouvellement des conventions collectives des employés de l'État.

<sup>22</sup> ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. Conférence de presse de Mme Monique Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, *Le point sur les récents développements dans le dossier de l'équité salariale*, mardi le 20 juin 2006, dans [<http://www.assnat.qc.ca/fra/conf-oresse/2006/060620MJ.HTM>], (20 juin 2006).

<sup>23</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Budget 2005-2006 – Communiqué n° 4 de 4 – Discours sur le budget 2005-2006 – *Une gestion rigoureuse pour maintenir l'équilibre budgétaire*, dans [<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2005-2006/fr/Discours/compres04.asp>], (7 septembre 2006).

<sup>24</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Budget 2005-2006 – Communiqué n° 4 de 4 – Discours sur le budget 2005-2006 – *Une gestion rigoureuse pour maintenir l'équilibre budgétaire*, dans [<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2005-2006/fr/Discours/compres04.asp>], (7 septembre 2006).

Pour 2006-2007, le ministre des Finances estime qu'il aura à résorber une impasse budgétaire de l'ordre de 800 M\$ afin d'atteindre le déficit zéro. « *Je peux vous assurer que nous allons tout faire pour résorber cette impasse, et ce, sans sacrifier la qualité de nos services. L'équilibre budgétaire est, et restera, incontournable*<sup>25</sup>. »

Même si à l'automne 2004, le Québec a réalisé des gains considérables grâce à l'augmentation substantielle de la contribution fédérale au financement des services de santé, M. Audet persiste à affirmer que des problèmes importants demeurent en ce qui a trait à la péréquation et au financement de l'éducation postsecondaire et des autres programmes sociaux.

Lors d'une conférence de presse tenue le 29 septembre 2005, Monique Jérôme-Forget illustre, l'écart entre le cadre financier du gouvernement déposé en juin 2004 et les demandes de la FTQ et de la CSN. Elle signale « *Vous voyez que l'offre au niveau des salaires, 2004-2005, 2005-2006, c'est zéro, puisque c'est là la place pour l'équité salariale et les autres conditions rattachées à l'emploi*<sup>26</sup>. » Donc, au cours de ces deux exercices financiers, elle réservait les sommes de 457 M\$ (2004-2005), de 457 M\$ (2005-2006), de 673 M\$ pour la rétroactivité et 676 M\$ comme marge de manœuvre, soit la somme globale de 2,3 G\$. Ce qui fera dire à plusieurs membres du SPGQ que l'équité salariale aura été financée à même le gel des salaires de l'ensemble du personnel de la fonction publique et du secteur parapublic.

Une partie de la facture de l'équité salariale sera donc payée par les travailleuses et les travailleurs. Les personnes visées par les programmes d'équité salariale auront aussi contribué à corriger de leur propre argent les injustices qu'elles ont subies. En fait, on leur demande d'attendre encore et de recevoir moins que ce qu'un étalement sur quatre ans leur aurait permis de recevoir, et ce, au nom d'intérêts cachés et supérieurs!

« *Dans la marge de manœuvre de 676 millions de dollars, qui est énorme, ça comprend bien sûr des marges également qui touchent les médecins et qui touchent d'autres secteurs. Bien sûr, au niveau de la Sécurité publique, nous allons faire cette négociation en temps et lieu, nous le faisons, mais j'ai mis sur la table un cadre financier. Ce ne sont pas des offres. Je répartiss les sommes d'argent. J'essaie d'être la mère la plus juste et équitable à l'endroit de nos employés, et de distribuer les sommes de façon juste et équitable*<sup>27</sup>. »

Or, si l'équité salariale avait été déclarée prioritaire en juin 2004, on comprend mal l'allocation de ressources financières plus importantes accordées à la marge de manœuvre pour négocier d'autres indexations salariales pour le personnel de la Sûreté du Québec (SQ) et les

---

<sup>25</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Budget 2005-2006 – Communiqué n° 4 de 4 – Discours sur le budget 2005-2006 – *Une gestion rigoureuse pour maintenir l'équilibre budgétaire*, dans [http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2005-2006/fr/Discours/compres04.asp], (7 septembre 2006).

<sup>26</sup> ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. Conférence de presse de Mme Monique Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, *Le point sur les récents développements dans le dossier de l'équité salariale*, mardi le 20 juin 2006, dans [http://www.assnat.qc.ca/fra/conf-oresse/2006/060620MJ.HTM], (20 juin 2006).

<sup>27</sup> ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. Conférence de presse de Mme Monique Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, *Le point sur les récents développements dans le dossier de l'équité salariale*, mardi le 20 juin 2006, dans [http://www.assnat.qc.ca/fra/conf-oresse/2006/060620MJ.HTM], (20 juin 2006).

médecins du Québec, d'autant plus que l'équité salariale n'est pas négociable. Pour être conséquente avec sa priorité, la présidente du CT aurait dû privilégier les rajustements salariaux dus aux indexations salariales de certaines catégories de personnel du gouvernement.

## ***La situation financière du gouvernement***

### ***Le gouvernement du Québec a gagné la coupe Stanley!***

C'est avec toute la fierté d'un capitaine d'équipe de hockey que, le 20 juin dernier, le premier ministre Jean Charest commentait la hausse de la cote de crédit du Québec par deux agences de notation de crédit : la new-yorkaise Moody's et la canadienne Dominion Bond Rating Service (DBRS). « *Il n'y a pas beaucoup de premiers ministres au Canada ou au Québec qui peuvent se vanter d'avoir vu la cote de crédit de leur province augmenter durant leur règne*<sup>28</sup>. »

Ainsi, le premier ministre estimait que cette hausse de la cote de crédit devrait se traduire par une plus grande marge de manœuvre pour le gouvernement, qui pourra ainsi épargner quelques centaines de millions de dollars par année en intérêts sur les emprunts effectués. C'est ce qui lui permettra notamment de financer le Fonds des générations, d'investir dans la réduction des gaz à effet de serre et de verser aux femmes des centaines de millions de dollars au chapitre de l'équité salariale.

### ***Des revenus toujours en croissance...***

À l'analyse des données des comptes publics du gouvernement du Québec de 2001-2002 à 2004-2005, on constate que les revenus ont augmenté de 12,3 %.

Par ailleurs, l'analyse du dernier budget 2006-2007 démontre que l'impôt sur le revenu des particuliers et les taxes à la consommation constituent plus de 50 % des revenus. L'impôt des sociétés est le seul revenu d'importance qui stagne, alors que les revenus provenant des sociétés d'État, de revenus divers et des transferts fédéraux augmentent plus rapidement<sup>29</sup>.

Soit dit en passant, si tous les contribuables payaient leur juste part d'impôt, le fardeau fiscal des travailleuses et des travailleurs serait beaucoup moins élevé. Au Québec, le problème du déséquilibre fiscal n'explique pas tout. Le problème de la répartition de la charge fiscale est aussi à prendre en compte. Parlons-en et l'on verra que le financement de l'équité salariale pèserait beaucoup moins sur les finances des gagne-petit.

### ***... en provenance des sociétés d'État***

En effet, les revenus d'Hydro-Québec constituent une source importante de revenus pour le gouvernement québécois. Ces revenus seront encore plus importants pour l'exercice financier 2006-2007, comme le signalait Gilbert Lavoie : « *Jean Charest se prépare discrètement à encaisser un petit boni de 1 milliard \$ à la fin de l'année*<sup>30</sup>. » Dans le dernier budget, le ministre

<sup>28</sup> RICHER, Jocelyne. « Jean Charest compare la hausse de la cote du Québec à la coupe Stanley », dans *La Presse Canadienne*, 20 juin 2006.

<sup>29</sup> BIGRAS, Yves. Budget 2006-2007, présentation assistée par ordinateur, avril 2006, SPGQ, Québec, 72 pages.

<sup>30</sup> LAVOIE, Gilbert. « Le bas de Noël de Jean Charest », dans *Le Soleil*, Actualités, jeudi 7 septembre 2006, p. 10.



des Finances, Michel Audet, avait estimé des revenus de 2,5 G\$ en provenance d'Hydro-Québec. Cette dernière vient d'encaisser un profit net supplémentaire de 806 M\$ en vendant sa filiale chilienne et en se départissant de ses intérêts dans les filiales en Australie, aux États-Unis, en Chine, au Pérou, au Panama et au Costa Rica. Les porte-parole de la société d'État admettaient que leur bénéfice net pourrait atteindre au moins 3,5 G\$ au 31 décembre 2006, dont la moitié est encaissée par le gouvernement du Québec.

Il pourrait en être ainsi pour d'autres sociétés d'État dont Loto-Québec. En effet, en 2005-2006, Loto-Québec a versé des dividendes de 1 537 G\$ au gouvernement du Québec, soit une hausse de 1,7 % par rapport à l'année précédente. L'accroissement des revenus de Loto-Québec devrait se poursuivre pour l'exercice financier en cours puisque le règlement du conflit de travail au Fairmount Le Manoir Richelieu devrait accroître les revenus du Casino de Charlevoix. Ainsi, il faut s'attendre à ce que les dividendes de Loto-Québec versées au gouvernement connaissent également une croissance pour 2006-2007<sup>31</sup>.

Tout comme Gilbert Lavoie, nous ne pensons pas que le gouvernement aura besoin de ces surplus pour boucler son année budgétaire, et ce, compte tenu des provisions de dépenses décelées. Il dispose donc des sommes nécessaires au versement immédiat d'environ 5 M\$ pour les quelque 2 500 professionnelles et professionnels visés par l'entente sur l'équité salariale avec le SPGQ.

Quant aux dépenses, celles des programmes (3,9 %) sont inférieures à l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) établi à 4,1 %. Si on exclut des dépenses liées à la santé et l'éducation, on observe une baisse de 0,2 % pour les autres programmes (Emploi et Solidarité sociale; Famille, Aînés et Condition féminine et autres portefeuilles). De plus, les dépenses contiennent au-delà de 1,5 G\$ de provisions.

### *... de l'argent pour les sous-traitants mais pas pour les rajustements*

Le cadre financier de la politique de rémunération imposé par le gouvernement du Québec se limite à la rémunération du personnel de la fonction publique qui représente 56,3 % des dépenses de programmes. Or, à tort, la présidente du CT omet de calculer les coûts de main-d'œuvre liés à l'octroi des contrats de services professionnels en sous-traitance.

Alors que les coûts de la rémunération du personnel de la fonction publique ont diminué depuis 2003, les dépenses encourues par les contrats en sous-traitance ont augmenté de 71,8 %. Ainsi, selon les données obtenues du SCT, en 2000-2001, la valeur des contrats octroyés passait de 418, 1 M\$ à 718,3 M\$ en 2004-2005. Au cours de cette période, le nombre de contrats octroyés augmentait de 9,1 %, soit de 14 425 à 15 738. Ces sommes proviennent sans doute des provisions de dépenses<sup>32</sup>.

---

<sup>31</sup> CNW. Une hausse des ventes de 2 % - *Les revenus de Loto-Québec ont franchi le cap des 4 milliards de dollars en 2005-2006*, dans [<http://www.eureka.cc>], (25 septembre 2006).

<sup>32</sup> SYNDICAT DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Évolution de la sous-traitance 2000-2005*, Équipe Emploi, Québec, 22 pages.

*... de l'argent pour les fournisseurs mais pas pour les rajustements*

Selon les comptes publics publiés par le gouvernement, de 2001-2002<sup>33</sup> à 2004-2005<sup>34</sup>, le nombre de fournisseurs passait de 1 116 à 1 153, soit une augmentation de 3,2 %. Les sommes versées à ces fournisseurs connaissaient également une croissance de 2,4 % passant de 1 416 569 212 \$ à 1 452 142 289 \$. Bref, le gouvernement Charest déroule le tapis rouge pour les entrepreneurs et glisse sous le tapis la facture de l'équité salariale. C'est ça les intérêts supérieurs de la nation?

---

<sup>33</sup> FINANCES QUÉBEC. *Comptes publics 2001-2002, Renseignements concernant la rémunération, les fournisseurs et les bénéficiaires*, Québec, p. 3 à 36.

<sup>34</sup> FINANCES QUÉBEC. *Comptes publics 2004-2005, Renseignements concernant la rémunération, les fournisseurs et les bénéficiaires*, Québec, p. 3 à 38.



## ***Des économies importantes...***

### ***... sur la masse salariale***

En 2003-2004, la fonction publique comptait 75 800 employés et employées; en mars 2006, elle n'en comptait plus que 73 290, soit une diminution de 2 510 personnes<sup>35</sup>. En effet, le plan de modernisation 2004-2007 du CT, qui prévoyait ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite, a dépassé l'objectif de 2 035 postes fixé initialement. Cette réduction accélérée représente près de 5 % de l'effectif global du gouvernement et se traduit par une économie annuelle récurrente de 500 M\$ à compter de 2005-2006.

Ces économies sont constituées des sommes épargnées par la réduction du nombre des effectifs sur la masse salariale et les efforts de rationalisation des différents ministères et organismes gouvernementaux. Parmi ceux-ci, plusieurs ont choisi de ne remplacer que deux employés sur dix, contribuant ainsi au dépassement de l'objectif fixé par le CT<sup>36</sup>.

Pour la catégorie du personnel professionnel qui constitue environ 34 % des effectifs de la fonction publique, les économies réalisées se chiffrent à environ 58 M\$ à compter de 2005-2006.

### ***... sur les salaires à la suite des moyens de pression***

Au cours du printemps et de l'automne 2005, les débrayages ont permis au gouvernement d'économiser au moins 76 M\$ en salaires non versés dont 4,7 M\$ pour les professionnelles et professionnels membres du SPGQ<sup>37</sup>.

### ***...sur les coûts des avantages sociaux des libérations syndicales***

À la suite de l'imposition des conditions de travail par l'adoption de la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public, L.Q. 2005, c. 43 (Loi 142) par l'employeur législateur, les coûts des avantages sociaux des salaires versés aux personnes libérées pour exercer des fonctions syndicales, autrefois à la charge de l'employeur, seront défrayés par le SPGQ. Ces coûts représentent environ 200 K\$<sup>38</sup> annuellement<sup>39</sup>.

---

<sup>35</sup> RICHER, Jocelyne. « Québec épargne un demi-milliard \$ en ne remplaçant pas ses fonctionnaires », dans *La Presse Canadienne*, mercredi 22 mars 2006, dans [\[http://www.eureka.cc/Search/PrintAndSave.asp?Action=PrintDoc\]](http://www.eureka.cc/Search/PrintAndSave.asp?Action=PrintDoc), (14 septembre 2006).

<sup>36</sup> SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. *Plan de modernisation 2004-2007, Pour des services de qualité aux citoyens, deuxième rapport d'étape*, Québec, mai 2006, p.15.

<sup>37</sup> CAUCHY, Claireandrée. « À qui profite la grève ? Le débrayage du printemps et de l'automne ont permis au gouvernement Charest d'économiser 76 millions », dans *Le Devoir*, 22 février 2006, page A5.

<sup>38</sup> K signifie milliers de dollars.

<sup>39</sup> ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public*, L.Q. 2005, c. 43, annexe 2, article 10, premier alinéa.

**Tableau 5 : Les économies réalisées par l'employeur depuis 2005-2006**

<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT</b>
2005-2006 2006-2007	Politique de remplacement d'un départ sur deux à la retraite (au prorata pour la catégorie professionnelle, 34 % des 2 510 départs x 60 K\$)	58 M\$
2005-2006	Salaires non versés pour grève	4,7 M\$
2006-2007	Avantages sociaux (15 %) non versés pour les libérations syndicales	200 K\$
<b>Total</b>		<b><i>105,2 M\$</i></b>

## ***Des investissements électoralistes***

Depuis la fin de la session parlementaire en juin dernier, le gouvernement du Québec fait pleuvoir des millions dans toutes les régions du Québec. « *Dans les coulisses, des stratèges expliquent que le gouvernement Charest doit appuyer sur l'accélérateur pour rétablir son image auprès de l'électorat, s'il compte déclencher des élections au printemps prochain. Il faut corriger le tir et jouer la carte de la « bonne gouvernance », résume-t-on chez les apparatchiks libéraux*<sup>40</sup>.

Par ailleurs, nous partageons l'opinion de Gilbert Lavoie lorsqu'il affirme qu'il aurait été maladroit de la part du gouvernement de distribuer des subventions en plein milieu des négociations avec les fonctionnaires, quand on se plaignait des finances serrées de l'État<sup>41</sup>. Pourtant, dans sa demande d'étalement à la CES, le SCT et le ministère des Finances ne cessent de faire état de la situation financière difficile et du devoir de remboursement de la dette québécoise.

Ainsi, nous comprenons que le gouvernement tient un double discours sur l'état des finances publiques : l'un négatif, lorsqu'il s'agit de verser les rajustements salariaux déterminés par les programmes d'équité salariale et l'autre positif, lorsqu'il s'apprête à aller en campagne électorale.

À la suite de l'analyse de la liste des investissements annoncés par le gouvernement du Québec depuis le 21 août 2006, date du dépôt de sa demande d'étalement des rajustements salariaux, nous constatons que le gouvernement a annoncé 566 376 202 \$ d'investissements en un seul mois. Voir la liste des investissements à l'annexe 1 du mémoire.

---

<sup>40</sup> LESSARD, Denis. « Québec fera pleuvoir les millions cet automne » dans *La Presse*, 6 septembre 2006, pages A1 et 18.

<sup>41</sup> LAVOIE, Gilbert. « La politique des gainsburgers » dans *Le Soleil*, 5 septembre 2006, p. 6.



## ***Conclusion***

Nous affirmons que le Conseil du trésor, reconnu comme l'entreprise gouvernementale de la fonction publique, a les moyens de verser immédiatement environ 5 M\$ de rajustements salariaux dus aux quelque 2 500 professionnelles et professionnels syndiqués et non syndiqués représentés par le SPGQ. Nos arguments sont les suivants:

- La première responsabilité du gouvernement est d'assurer le respect du droit à l'égalité des femmes en emploi. Le gouvernement est soumis à la Charte des droits et libertés de la personne qui a préséance sur la Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire;
- Le premier ministre s'est engagé le 14 décembre 2005 à payer sitôt une entente intervenue sur l'équité salariale;
- Les trois premières étapes du programme d'équité salariale CT-SPGQ-FP sont complétées. Elles ont fait l'objet d'une entente depuis le 22 décembre 2005 (article 50 de la LES);
- Les rajustements salariaux évalués à 5 M\$ sont dus depuis le 21 novembre 2001;
- Les coûts réels pour le gouvernement sont de 4 M\$ puisqu'il devrait récupérer 1 M\$ en impôt sur le revenu de la part des personnes visées;
- Le Conseil du trésor avait prévu 457 M\$ pour l'équité salariale ainsi que 673 M\$ pour la rétroactivité dans son cadre financier pour 2001-2005;
- Le Conseil du trésor n'a pas indexé les salaires en 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006, puisque c'est au cours de cette période qu'il comptait verser les rajustements salariaux et la rétroactivité en matière d'équité salariale;
- Le Conseil du trésor disposait d'une marge de manœuvre de 676 M\$ pour d'autres formes d'indexations salariales et d'amélioration des conditions rattachées à l'emploi;
- Depuis ce temps, il n'y a pas eu de catastrophe ayant un impact majeur sur les revenus ou les dépenses du gouvernement;
- Il n'y a pas eu de détérioration importante des conditions économiques. Au contraire, elles se sont améliorées;
- La cote de crédit du gouvernement s'est améliorée, ce qui permet d'économiser des centaines de millions de dollars par année;
- Le gouvernement touchera d'importants revenus en provenance des sociétés d'État dont 1 G\$ d'Hydro-Québec en décembre 2006;
- Avec la réduction du nombre des effectifs de la fonction publique, le gouvernement a réalisé des économies de 500 M\$ récurrents sur la masse salariale annuelle, dont environ 58 M\$ pour la catégorie professionnelle;
- Le gouvernement a réalisé des économies de 4,7 M\$ en ne versant pas les salaires de nos membres lors des débrayages en 2005;



- Le gouvernement réalisera des économies d'environ 200 K\$ en ne payant plus les avantages sociaux (15 %) des salaires des personnes libérées pour exercer des fonctions syndicales;
- Il n'y a pas eu de modification dans les programmes de transferts fédéraux aux provinces qui réduirait de façon substantielle les paiements de transferts versés au gouvernement du Québec. Au contraire, ces derniers ont été augmentés;
- Le gouvernement a reçu une augmentation substantielle de la contribution fédérale au financement des services de santé;
- Le gouvernement dispose de sommes importantes (plus de 718 M\$) pour l'octroi de services professionnels en sous-traitance qui pourraient être affectées aux rajustements salariaux;
- Le gouvernement dispose de sommes importantes (plus de 1 G\$) pour l'octroi de services auprès de fournisseurs qui pourraient être affectées aux rajustements salariaux;
- Depuis le 21 août 2006, soit en un seul mois, le gouvernement a annoncé 566 376 202 \$ en investissements dans toutes les régions du Québec.

***Le gouvernement a la somme d'environ 5 M\$;  
il est temps de nous payer sans rechigner!***

## ***Bibliographie***

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire, sanctionnée le 23 décembre 1996*, Éditeur officiel du Québec, 1996.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public*, L.Q. 2005, c. 43, annexe 2, article 10, premier alinéa.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale*, article 1, Éditeur officiel du Québec, Québec, 2006.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Loi sur l'équité salariale* (L.R.Q.), chapitre E-12.001, articles 71 et 72, dans <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/home.php#>, (9 janvier 2006).

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. Conférence de presse de Mme Monique Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, *Le point sur les récents développements dans le dossier de l'équité salariale*, le mardi 20 juin 2006, dans [<http://www.assnat.qc.ca/fra/conf-oresse/2006/060620MJ.HTM>], (20 juin 2006).

BÉRUBÉ, Guylaine. *Lettre adressée à monsieur Gilles Dussault, Objet : Votre demande d'accès aux documents datée du 30 août 2006*, Secrétariat du Conseil du trésor, Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, Québec, 20 septembre 2006.

BIGRAS, Yves. *Budget 2006-2007*, présentation assistée par ordinateur, avril 2006, SPGQ, Québec, 72 pages.

CARBONNEAU, Claudette et al. *Lettre adressée à madame Rosette Côté, présidente, Commission de l'équité salariale*, Montréal, 21 septembre 2006, dans [<http://www.secteurpublic.info/cmsFrameMain.aspx?Lang=FR&ParentID=CCSPP&tID=M06126S0341IB1018PM&SectionID=U0308XG0615K91737AM>], (25 septembre 2006).

CAUCHY, Claireandrée. « À qui profite la grève? Le débrayage du printemps et de l'automne ont permis au gouvernement Charest d'économiser 76 millions », dans *Le Devoir*, 22 février 2006, page A5.

CNW Telbec, communiqué c0783 : Déclarations du premier ministre du Québec et de la présidente du Conseil du trésor, [<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Decembre2005/14/c0783.html>], (7 septembre 2006).

CNW. Une hausse des ventes de 2 % - *Les revenus de Loto-Québec ont franchi le cap des 4 milliards de dollars en 2005-2006*, dans [<http://www.eureka.cc>], (25 septembre 2006).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES. *Guide d'administration*, dans [<http://www.carra.gouv.qc.ca/fra/guide/administration/guide.htm>], (25 septembre 2006).

DUSSAULT, Gilles. *Lettre adressée à monsieur Jean-Sébastien Desmeules, Secrétaire, Secrétariat de la Commission d'accès à l'information du Québec*, 22 septembre 2006, Québec.

FINANCES QUÉBEC. *Comptes publics 2001-2002, Renseignements concernant la rémunération, les fournisseurs et les bénéficiaires*, Québec, p. 3 à 36.

FINANCES QUÉBEC. *Comptes publics 2004-2005, Renseignements concernant la rémunération, les fournisseurs et les bénéficiaires*, Québec, p. 3 à 38.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Budget 2005-2006 – Communiqué n° 4 de 4 – Discours sur le budget 2005-2006 – *Une gestion rigoureuse pour maintenir l'équilibre budgétaire*, dans [<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2005-2006/fr/Discours/compres04.asp>], (7 septembre 2006).

JÉRÔME-FORGET, Monique. *Lettre adressée à madame Rosette Côté, Présidente, Commission de l'équité salariale*, 21 août 2006, 1 page.

LAVOIE, Gilbert. « La politique des gainsburgers » dans *Le Soleil*, 5 septembre 2006, p. 6.

LAVOIE, Gilbert. « Le bas de Noël de Jean Charest », dans *Le Soleil*, Actualités, jeudi 7 septembre 2006, p. 10.

LESSARD, Denis. « Québec fera pleuvoir les millions cet automne » dans *La Presse*, 6 septembre 2006, pages A1 et 18.

RICHER, Jocelyne. « Jean Charest compare la hausse de la cote du Québec à la coupe Stanley », dans *La Presse Canadienne*, 20 juin 2006.

RICHER, Jocelyne. « Québec épargne un demi-milliard \$ en ne remplaçant pas ses fonctionnaires », dans *La Presse Canadienne*, mercredi 22 mars 2006, dans [<http://www.eureka.cc>], (14 septembre 2006).

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC. *Rapport sur les correctifs d'équité salariale à effectuer et la situation financière du gouvernement du Québec*, 21 août 2006, 28 pages.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. *Plan de modernisation 2004-2007, Pour des services de qualité aux citoyens, deuxième rapport d'étape*, Québec, mai 2006, 38 pages.

SYNDICAT DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Mémoire sur l'avis du Conseil du statut de la femme, Vers un nouveau contrat social*

*pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Résumé du mémoire présenté à la Commission des affaires sociales, Québec, 1<sup>er</sup> février 2005, p. 2.

SYNDICAT DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Évolution de la sous-traitance 2000-2005*, Équipe Emploi, Québec, 22 pages.

SYNDICAT DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Document déposé pour le conseil syndical téléphonique du 31 août 2006, Québec, p. 2.



***Annexe I - Liste des investissements du gouvernement  
du Québec depuis le 21 août 2006***

## Tableau 6 : Les investissements du gouvernement du Québec annoncés depuis le 21 août 2006

(Date de la mise à jour : 21 septembre 2006)

Total : 566 376 202 \$

Date	Bénéficiaire	Objet	Montant	Région	Ministre
21 août 2006	Établissements de santé	Acquisition d'équipement spécialisé de haute technologie médicale.	3 800 000 \$	Abitibi-Témiscamingue	Philippe Couillard (MSSS) Pierre Corbeil (MRNF)
21 août 2006	Centre d'hébergement de Macamic du Centre de santé et de services sociaux des Aurores-Boréales	Rénovations majeures (mise aux normes actuelles pour de l'hébergement de longue durée).	6 000 000 \$	Abitibi-Témiscamingue	Philippe Couillard (MSSS) Pierre Corbeil (MRNF)
21 août 2006	Entreprise Produits Gilbert inc.	Construction d'un nouveau bâtiment et achat d'équipements de pointe plus performants.	2 300 000 \$	Roberval	Jean Charest Karl Blackburn (Sécurité publique)
21 août 2006	Festival Montréal Électronique Groove (MEG) de Montréal 2006	Diffusion et propagation des nouveaux courants et des artistes d'un créneau dynamique où la musique et l'ordinateur sont désormais indissociables. (50 000 \$ du Fonds de développement de la métropole et 35 000 \$ de la SODEC).	85 000 \$	Montréal	Nathalie Normandeau (MAMR) Line Beauchamp (MCC)
21 août 2006	Commission scolaire des Grandes Seigneuries	Transformation de certains locaux de l'école Gérin-Lajoie afin qu'elle puisse recueillir deux groupes d'élèves handicapés de la région.	302 620 \$	Châteauguay	Jean-Marc Fournier (MÉLS)
21 août 2006	Domaine de l'ours noir	Construction d'un nouveau bâtiment et développement des forfaits de nuit (projet d'expansion).	30 800 \$	Baie-Comeau	Françoise Gauthier (Tourisme) Claude Béchar (min. resp. de la région)
21 août 2006	Expéditions Pirsuq	Service de navette entre la marina de Baie-Comeau et les sites ou sentiers d'observation en bordure du fleuve.	27 900 \$	Baie-Comeau	Françoise Gauthier (Tourisme) Claude Béchar (min. resp. de la région)
22 août 2006	Ville de Carignan	Mise aux normes de l'usine de filtration (575 000 \$ de chacun des gouvernements du Québec et du Canada ; 1 150 000 \$ de la ville de Carignan).	575 000 \$	Carignan	Line Legault (députée de Chambly) Nathalie Normandeau (MAMR) Michael Fortier (Trav. publ. et Serv. gov. Canada)

<b>Date</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>	<b>Région</b>	<b>Ministre</b>
22 août 2006	Château Dufresne	Réalisation des activités liées à la mise en valeur du Château Dufresne, de son histoire et de ses collections.	65 000 \$	Montréal	Line Beauchamp (MCC et resp. région de Montréal)
22 août 2006	Marathon des Deux Rives	Tenue de la 9e édition du Marathon des deux Rives.	140 000 \$	Québec	Michel Després (Transports et min. resp. Capitale-Nationale)
22 août 2006	Fonds d'aide pour la protection des rivières à saumon	Protection des rivières à saumon de la Capitale-Nationale. Soutien significatif aux activités et à la vitalité de ce secteur.	18 500 \$	Région de la Capitale-Nationale	Pierre Corbeil (MRNF)
22 août 2006	Fonds d'aide pour la protection des rivières à saumon	Protection des rivières à saumon des Îles-de-la-Madeleine.	30 000 \$	Îles-de-la-Madeleine	Pierre Corbeil (MRNF) Nathalie Normandeau (MAMR)
22 août 2006	Fonds d'aide pour la protection des rivières à saumon	Protection des rivières à saumon du Bas-Saint-Laurent.	26 700 \$	Bas-Saint-Laurent	Pierre Corbeil (MRNF) Claude Bécharde (MDDEP)
22 août 2006	Venise-en-Québec	Mise en place d'infrastructures d'égout sanitaire et d'aqueduc sur plusieurs rues du secteur Jameson. (Investissement total admissible : 7 305 267 \$ ; 2 442 000 \$ de chacun des gouvernements du Québec et du Canada ; 2 420 827 \$ de la municipalité).	2 442 000 \$	Venise-en-Québec	Jean Rioux (député Iberville, ajd. parl. Travail) Nathalie Normandeau (MAMR) Michael Fortier (trav. publ. et Serv. gouv. Canada) Jean-Pierre Blackburn (Travail et Dév. écon. Canada)
22 août 2006	Fonds d'aide pour la protection des rivières à saumon	Protection des rivières à saumon de la Côte-Nord.	31 400 \$	Côte-Nord	Pierre Corbeil (MRNF) Claude Bécharde (MDDEP)
22 août 2006	Fonds d'aide pour la protection des rivières à saumon	Protection des rivières à saumon du Saguenay – Lac-Saint-Jean.	17 700 \$	Saguenay – Lac-Saint-Jean	Pierre Corbeil (MRNF) Françoise Gauthier (Tourisme)
23 août 2006	Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	Agrandissement du gymnase de l'école Notre-Dame de Saint-Elzéar. (Dans le cadre du Plan triennal des immobilisations 2006-2007 du MÉLS qui réserve plus de 190 M\$ aux commissions scolaires).	427 824 \$	Beauce-Etchemin	Jean-Marc Fournier (MÉLS) Laurent Lessard (Travail)



<b>Date</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>	<b>Région</b>	<b>Ministre</b>
23 août 2006	Ville de Richmond	Réfection et prolongement de la 10 <sup>e</sup> Avenue, incluant les infrastructures d'eau qui y sont enfouies. (Investissement total admissible de 1 249 000 \$ ; 416 000 \$ de chacun des gouvernements du Québec et du Canada ; 416 666 \$ de la ville de Richmond).	416 000 \$	Richmond	Yvon Vallières (MAPAQ) Nathalie Normandeau (MAMR) Jean-Pierre Blackburn (Travail et Dév écon. Canada)
23 août 2006	Centre de formation professionnelle Le Tremplin	Projet d'agrandissement et de réaménagement du centre.	3 748 982 \$	Thetford-Mines	Jean-Marc Fournier (MÉLS) Laurent Lessard (Travail)
23 août 2006	ManiganSes, Festival international des arts de la marionnette	Tenue de la 9 <sup>e</sup> édition du festival.	138 125 \$	Jonquière	Yvan Gauthier (président CALQ)
23 août 2006	Ville de Hudson	Réalisation d'importants travaux d'infrastructure en eau (Investissement total de 15 488 584 \$ ; 4 918 811 \$ de chacun des gouvernements du Québec et du Canada ; 5 650 962 \$ de la ville de Hudson).	4 918 811 \$	Hudson	Yvon Marcoux (Justice) Nathalie Normandeau (MAMR) Michael Fortier (Trav. Publ. et Serv. gouv. Canada) Jean-Pierre Blackburn (Travail et Dév. écon. Canada)
23 août 2006	Arrondissement de LaSalle	Aménagement de la terrasse du seuil Lyette : aire de repos pavée munie de bancs, de points d'observation et d'aménagements paysagers. (Investissement total admissible de 243 075 \$, assumé à parts égales par la Communauté métropolitaine de Montréal, le MAMR et l'arrondissement de LaSalle ; montant additionnel de 28 600 \$ de l'arrondissement).	121 537 \$	Montréal	Affaires municipales et Régions Nathalie Normandeau (MAMR)
23 août 2006	Ville de Beaupré	Construction d'une usine de filtration et réalisation de travaux d'alimentation en eau, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.	6 325 000 \$	Capitale-Nationale	Nathalie Normandeau (MAMR) Raymond Bernier (député de Montmorency)

<b>Date</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>	<b>Région</b>	<b>Ministre</b>
23 août 2006	Municipalité de Côteau-du-Lac	Restauration du Pavillon Wilson et réaménagement du parc Wilson. (Investissement total de 2 421 408 \$ ; 793 440 \$ de chacun des gouvernements du Québec et du Canada, pour un total de 1 587 626 \$ ; 833 782 \$ de la municipalité du Côteau-du-Lac).	793 440 \$	Soulanges	Lucie Charlebois (députée de Soulanges) Nathalie Normandeau (MAMR) Michael Fortier (Trav. Publ. et Serv. gouv. Canada) Jean-Pierre Blackburn (Travail et Dév écon. Canada)
24 août 2006	Old Ford Seafoods inc.	Embauche de cinq personnes spécialisées en gestion.	100 000 \$	Bonne-Espérance	Jean Charest
24 août 2006	Placements Culture (programme administré par le CALQ)	Ajout de 5 M\$ au budget de ce programme.	5 000 000 \$	Province de Québec	Line Beauchamp (MCC)
24 août 2006	Centre de santé et de services sociaux de la Vallée de la Gatineau	Achat de différents éléments d'un système de monitoring pour les soins intensifs.	615 000 \$	Gatineau	Réjean Lafrenière (député de Gatineau)
24 août 2006	Agence de santé et des services sociaux des Laurentides	Réalisation de travaux relatifs au projet transitoire à l'agrandissement de l'Hôpital de Saint-Eustache.	125 000 \$	Saint-Eustache	David Whissell (député Argenteuil) Pierre Descôteaux (député de Groulx)
24 août 2006	Produits forestiers Coulonge inc.	Redémarrage de la scierie.	580 000 \$	Lotxchfield (Pontiac)	Raymond Bachand (MDÉIE) Charlotte L'Écuyer (députée de Pontiac)
24 août 2006	Regroupement de la Basse-Côte-Nord	Développer des liens routiers entre certaines communautés isolées de la Basse-Côte-Nord.	100 000 000 \$	Basse-Côte-Nord	Jean Charest Julie Boulet (Transports) Geoffrey Kelley (Affaires autochtones)
25 août 2006	Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière	Transfert du programme d'études Carrosserie du Centre de formation des Bâtisseurs, localisé à l'école secondaire Veilleux, à Saint-Joseph, au Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC), à Saint-Georges.	3 250 000 \$	Saint-Georges	Laurent Lessard (Travail) Diane Leblanc (députée de Beauce-Sud)
25 août 2006	Ville de Chapais	Mise aux normes des installations d'eau potable (Investissement admissible de 2 415 971 \$).	1 932 777 \$	Chapais	Pierre Corbeil (MRNF) Nathalie Normandeau (MAMR)

<b>Date</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>	<b>Région</b>	<b>Ministre</b>
25 août 2006	Comptoir régional de Beauce	Relocalisation du comptoir dans des nouveaux locaux, plus grands et mieux adaptés (Investissement total admissible de 1 051 000 \$ en vertu du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités).	525 000 \$	Saint-Georges	Nathalie Normandeau (MAMR) Diane Leblanc (députée de Beauce-Sud)
26 août 2006	Municipalité de Notre-Dame-des-Pins	Réfection des conduites d'aqueduc et d'égout domestique sous la route 173 (Investissement total admissible de 814 596 \$ ; 271 532 de chacun des gouvernements du Québec et du Canada ; la municipalité participe pour un montant de 271 532 \$).	271 532 \$	Notre-Dame-des-Pins	Diane Leblanc (députée de Beauce-Sud) Nathalie Normandeau (MAMR)
28 août 2006	CSSS de l'Énergie	Achat d'appareils de haute technologie médicale.	600 000 \$	Grand-Mère	Julie Boulet (Transports et resp. de la région)
28 août 2006	Municipalité des Îles	Création d'un fonds d'intervention économique régional, le FIER-Îles-de-la-Madeleine. (Engagement du gouvernement à souscrire dans les fonds régionaux d'investissements 2 \$ pour chaque \$ investi dans le milieu).	3 000 000 \$	Îles-de-la-Madeleine	Jean Charest
28 août 2006	Centre de services du MAPAQ	Centre récemment modernisé.	5 400 000 \$	Cap-aux-Meules	Jean Charest Nathalie Normandeau (MAMR) Yvon Vallières (MAPAQ)
28 août 2006	Commission scolaire de Kativik	Construction d'un nouveau centre administratif à Kuujjuaq.	9 700 000 \$	Kuujjuaq	Jean-Marc Fournier (MÉLS) Geoffrey Kelley (Affaires autochtones)
28 août 2006	Commission scolaire de Kativik	Construction de 13 logements destinés à accueillir le personnel enseignant et celui des services éducatifs dans le village de Kuujjuaq.	5 517 013 \$	Kuujjuaq	Jean-Marc Fournier (MÉLS) Geoffrey Kelley (Affaires autochtones)
29 août 2006	Commission scolaire de Kativik	Construction d'une nouvelle école primaire à Puvirnituq.	8 600 000 \$	Puvirnituq	Jean-Marc Fournier (MÉLS) Geoffrey Kelley (Affaires autochtones)

<b>Date</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>	<b>Région</b>	<b>Ministre</b>
29 août 2006	Bécancour	Réfection récente du pont des Bouvreuils. (Subvention de 300 000 \$ du ministère des Transports ; 100 000 \$ de la Ville de Bécancour).	300 000 \$	Bécancour	Julie Boulet (Transports et resp. de la région)
29 août 2006	Fêtes de l'automne de Saint-Donat	Tenue de l'édition 2006 cet événement culturel et touristique lors de la fin de semaine de la Fête du travail.	52 500 \$	Saint-Donat	Françoise Gauthier (Tourisme)
29 août 2006	Grand Défi de Victoriaville	Tenue de la 9e édition de l'événement du 8 au 10 septembre 2006.	1 000 \$	Victoriaville	Françoise Gauthier (Tourisme) Claude Bachand (député d'Arthabaska)
29 août 2006	Rêves d'automne	Tenue de la 16e édition de l'événement du 22 septembre au 1er octobre, festival paysages en peinture.	10 000 \$	Charlevoix	Michel Després (Transports et resp. de la région de la Capitale-nationale)
30 août 2006	Centre Cloutier-Du Rivage	Acquisition d'appareils de haute technologie médicale.	80 000 \$	Trois-Rivières	Françoise Gauthier (Tourisme) Philippe Couillard (MSSS)
31 août 2006	Festi Jazz international de Rimouski	Tenue de l'édition 2006 du festival du 31 août au 3 septembre.	108 000 \$	Rimouski	Line Beauchamp (MCC) Françoise Gauthier (Tourisme)
31 août 2006	Les entreprises d'élevage de grands gibiers	Création, par la FADQ, du Programme d'aide financière aux entreprises de grands gibiers d'élevage. Il s'agit de prêts sans intérêt qui serviront à la restructuration financière des entreprises ou à des investissements additionnels pour se conformer aux exigences du cahier des charges afin d'obtenir la certification Grands gibiers du Québec certifiés. Programme d'une durée de 3 ans pouvant atteindre 4 M\$.	50 000 \$		Financière agricole du Québec
31 août 2006	Société des arts technologiques (SAT)	Subvention récurrente qui s'ajoute au soutien de 44 200 \$ par année du CALQ.	300 000 \$	Montréal	Line Beauchamp (MCC)
31 août 2006	Organisme Pommes en fête	Versement d'une aide financière pour faire la promotion de l'autocueillette des pommes et de l'agrotourisme.	10 000 \$	Laurentides	Yvon Vallières (MAPAQ)

<b>Date</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>	<b>Région</b>	<b>Ministre</b>
5 septembre 2006	Festival de la santé Oasis et Marathon international de Montréal	Tenue du marathon international de Montréal, le 10 septembre 2006.	160 000 \$	Montréal	Nathalie Normandeau (MAMR) Françoise Gauthier (Tourisme)
5 septembre 2006	Municipalité de Girardville	Favoriser une plus grande disponibilité d'unités résidentielles abordables à une clientèle à revenu faible ou moyen.	250 000 \$	Nord-du-Québec	Jean-Pierre Blackburn (député fédéral de Jonquière-Alma) Karl Blackburn (Ress. hum. et Dév. social) Nathalie Normandeau (MAMR)
5 septembre 2006	Commissions scolaires	Mise à niveau des laboratoires de sciences et autres locaux spécialisés utilisés par les élèves de deuxième cycle du secondaire et agrandissement de certaines écoles secondaires ayant des besoins d'espaces additionnels.	110 000 000 \$		Jean-Marc Fournier (MÉLS)
5 septembre 2006	Corporation Philippe-Aubert-de-Gaspé	Reconstruction du Manoir Philippe-Aubert-de-Gaspé et établissement d'un musée dédié aux témoignages et aux récits de vie, de même qu'un espace réservé à l'histoire locale et à l'écrivain Philippe-Aubert-de-Gaspé. Le projet permettra à la population de Saint-Jean-Port-Joli de conserver leur patrimoine bien vivant et de transmettre un héritage authentique aux visiteurs et aux générations futures.	90 000 \$	Saint-Jean-Port-Joli	Norbert Morin (député de Montmagny-L'Islet) Françoise Gauthier (Tourisme)
5 septembre 2006	Secteur agroalimentaire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	Entente de 5 partenaires (MAPAQ – 750 000 \$ ; MAMR – 870 000 \$ ; MDÉIE – 210 000 \$ ; Tourisme – 200 000 \$ ; Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine – 510 000 \$).	2 030 000 \$	Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	Yvon Vallières (MAPAQ) Nathalie Normandeau (MAMR)

<b>Date</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>	<b>Région</b>	<b>Ministre</b>
6 septembre 2006	Centre de congrès et d'expositions de Lévis	Construction et aménagement d'un centre de congrès et d'expositions de Lévis. (Aide financière de 8 107 536 \$ du FIRM) (Partie admissible de 12 161 000 \$ : 4 053 768 \$ de chacun des gouvernements du Québec et du Canada ; 4 051 222 \$ de la ville de Lévis).	4 053 768 \$	Lévis	Nathalie Normandeau (MAMR) Carole Thériège (MFAC et députée de Lévis) Steven Blaney (député de Lévis-Bellechasse) Jean-Pierre Blackburn (député fédéral de Jonquière-Alma)
6 septembre 2006	Commission scolaire Au cœur des vallées	Programme d'études Ébénisterie sur une base permanente à partir de l'année scolaire 1006-2007.	165 000 \$	Gatineau	Jean-Marc Fournier (MÉLS) Norman MacMillan (député de Papineau)
6 septembre 2006	Hôpital Maisonneuve-Rosemont	Construction d'un centre d'excellence au thérapie cellulaire qui effectuera des recherches pour combattre le cancer du sang.	5 855 123 \$	Montréal	Raymond Bachand (MDÉIE)
6 septembre 2006	Maison Robert-Paré	Soutenir la restauration de la maison Robert-Paré. Le gouvernement entend agir de façon exemplaire en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine.	3 800 000 \$	Québec	Jean Charest Line Beauchamp (MCC) Michel Després (Transports et resp. de la Capitale-Nationale)
6 septembre 2006	Université du Québec en Outaouais	Permettre à l'université de réaliser son projet d'agrandissement du pavillon Alexandre-Taché.	14 000 000 \$	Hull	Jean-Marc Fournier (MÉLS) Benoît Pelletier (Affaires intergouv. canadiennes) Roch Cholette (député de Hull)
6 septembre 2006	Hôpital de Montmagny	Agrandissement et réaménagement de l'hôpital (sans tenir compte du mobilier et de l'équipement spécialisé, qui sera annoncé plus tard).	20 700 000 \$	Montmagny	Philippe Couillard (MSSS) Norbert Morin (député de Montmagny-L'Islet)
6 septembre 2006	Commission scolaire des Draveurs	Payer une partie des frais de construction du gymnase de l'école la Rose-des-Vents, à Cantley.	1 001 746 \$	Cantley	Jean-Marc Fournier (MÉLS) Benoît Pelletier (Affaires intergouv. canadiennes) Réjean Lafrenière (député de Gatineau)
6 septembre 2006	Comité organisateur de Noël chez nous	Tenue de la 3e édition 2006 de l'événement Noël chez nous qui se tiendra du 2 au 5 novembre 2006.	20 000 \$	Bas-Saint-Laurent (Rimouski)	Françoise Gauthier (Tourisme)

<b>Date</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>	<b>Région</b>	<b>Ministre</b>
7 septembre 2006	Six écoles secondaires engagées dans le projet-pilote Agir autrement	Poursuite de leurs efforts, notamment en matière de lutte contre le décrochage scolaire.	1 200 000 \$		Jean-Marc Fournier (MÉLS)
8 septembre 2006	Commission scolaire des Chênes	Restructuration du parc immobilier de la commission scolaire et réalisation de certains travaux de réflexion à l'école Saint-Frédéric.	5 178 000 \$	Montréal	Jean-Marc Fournier (MÉLS) Yvon Vallières (MAPAQ)
8 septembre 2006	Groupe Ohméga inc.	Garanties de prêts consenties par Investissement-Québec.	847 250 \$	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Raymond Bachand (MDÉIE) Nathalie Normandeau (MAMR)
8 septembre 2006	Exposition de Richmond	Soutenir l'organisation de la 150 <sup>e</sup> Exposition agricole de Richmond.	16 000 \$	Richmond	Yvon Vallières (MAPAQ)
8 septembre 2006	Villages agricoles du Québec	Renouvellement de la politique de la ruralité qui vise à assurer la revitalisation et le développement des quelque 1 000 villages du Québec où vivent 1,6 millions de personnes. De 100 M\$ à 200 M\$.	150 000 000 \$	Tout le Québec	Jean Charest Nathalie Normandeau (MAMR)
11 septembre 2006	Centre hospitalier de Granby	Travaux d'agrandissement et de réaménagement permettant de loger dans des conditions optimales ses nouveaux services de résonance magnétique et de médecine nucléaire ; incluant l'équipement de résonance magnétique. Investissement distinct des travaux de 20 M\$ annoncés au début de 2005.	12 500 000 \$	Haute-Yamaska	Philippe Couillard (MSSS) Bernard Brodeur (député de Shefford)
11 septembre 2006		Annonce des 61 projets retenus dans le cadre du programme « À égalité pour décider » visant à accroître la représentation des femmes dans les lieux de décision, dont 19 nouveaux projets annuels.	1 000 000 \$	Tout le Québec	Carole Théberge (MFACF)
11 septembre 2006	Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal	Financement des activités liées à l'incubation d'entreprises, pour les années financières 2006-2007 et 2007-2008.	1 600 000 \$	Montréal	Line Beauchamp (MCC) Raymond Bachand (MDÉIE)

<b>Date</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>	<b>Région</b>	<b>Ministre</b>
11 septembre 2006	Université du Québec à Chicoutimi	Projet de pavillon de la médecine et des sciences de la santé. S'ajoute au montant de 2,1 M\$ déjà consenti. Cette aide complète le financement du projet, de même que la mise en place d'une salle de visioconférence.	685 000 \$	Saguenay	Jean-Marc Fournier (MÉLS) Karl Blackburn (député de Roberval)
11 septembre 2006	Saint-Jean-Port-Joli	Renforcement de la structure de l'aréna de Saint-Jean-Port-Joli (Investissement admissible de 272 982 \$ assumé à parts égales par le gouvernement du Québec et par l'organisme lui-même).	136 491 \$	Saint-Jean-Port-Joli	Norbert Morin (député de Montmagny-L'Islet) Nathalie Normandeau (MAMR)
12 septembre 2006	Centre de l'entrepreneurship technologique (CENTECH) de l'École de technologie supérieure (ÉTS)	Mise en place de nouveaux services d'accompagnement aux entrepreneurs.	500 000 \$	Montréal	Nathalie Normandeau (MAMR)
13 septembre 2006	Entreprise Verger Pedneault	Achat d'équipement spécialisé pour la fabrication artisanale de boissons alcooliques, en vue d'accroître sa compétitivité et sa productivité.	14 350 \$	Charlevoix	Yvon Vallières (MAPAQ) Michel Després (ministre resp. Capitale-Nationale)
14 septembre 2006	CLD de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec	Augmentation du Fonds local d'investissement (FLI) des CLD de ces régions. Le FLI vise à soutenir les entreprises en démarrage ou en expansion sous forme de prêts, de cautionnements ou d'autres titres d'emprunt, à l'exception des subventions.	2 467 281 \$	Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec	Pierre Corbeil (MRNF et ministre resp. de la région) Daniel Bernard (député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
14 septembre 2006	Cinquième Festival international de Musique Pop de Montréal	Tenue de l'événement du 4 au 8 octobre 2006. Le Festival s'applique à soutenir et promouvoir la scène musicale alternative.	36 000 \$	Montréal	Nathalie Normandeau (MAMR) Line Beauchamp (MCC)
15 septembre 2006	Trésor de la langue française au Québec (TLFQ)	Poursuivre la numérisation et la diffusion sur Internet de son fichier lexical. L'aide financière vise à numériser 65 000 fiches supplémentaires d'ici avril 2007.	120 000 \$	Québec	Line Beauchamp (MCC)



<b>Date</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>	<b>Région</b>	<b>Ministre</b>
18 septembre 2006	CHUS - Hôtel-Dieu	Construction de la nouvelle aile du CHUS - Hôtel-Dieu qui sera réalisée au coût de 42,9 millions de dollars.	42 900 000 \$	Sherbrooke	Jean Charest Monique Gagnon-Tremblay (min. resp. de la région de l'Estrie)
19 septembre 2006	Groupe Gilles Soucy	Permettre l'augmentation de la capacité de production des sept entreprises du groupe. Le projet représente un investissement total de 48,4 M\$.	4 500 000 \$	Drummondville	Raymond Bachand (MDÉIE)
19 septembre 2006	Groupe Gilles Soucy	Mise en place d'un plan de formation pour les nouveaux employés au coût de 2,4 M\$ auquel contribue Emploi-Québec.	590 000 \$	Drummondville	Emploi-Québec
19 septembre 2006	Journées de la Culture	Permettre au Secrétariat des Journées de la culture de développer une grande variété d'activités. Le montant est réparti entre plusieurs ministères : MCC : 400 000 \$; MAMR : 150 000 \$; MICC : 30 000 \$; CLAQ : 20 000 \$; Bureau de la Capitale-Nationale : 20 000 \$. 190 000 \$ sont octroyés pour la tenue de la 10 <sup>e</sup> édition des Journées de la culture.	620 000 \$	Tout le Québec	Line Beauchamp (MCC)
20 septembre 2006	Corporation Hector-Charland	Tenue de la 6e édition du Festival du théâtre à l'Assomption (FAIT) du 20 au 22 octobre 2006.	28 000 \$	L'Assomption	Nathalie Normandeau (MAMR)
20 septembre 2006	Industrie forestière du Bas-Saint-Laurent	Dans le cadre de l'entente spécifique sur la protection et la mise en valeur de la forêt bas-laurentienne.	524 569 \$	Bas-Saint-Laurent	Claude Bécharde (MDDEP et min. resp. de la région) Raymond Bachand (MDÉIE)